



Frais d'avocat, dépens et frais d'huissiers

Par **25ansdesespoir**, le **09/10/2009** à **14:58**

Bonjour,

Dans une succession difficile, las d'attendre un accord de tous ses frères et soeurs, un héritier a demandé et obtenu la vente aux enchères par décision du TGI.

Il a toutefois été condamné au dépens

Malgré l'acceptation de l'ensemble des frères et soeurs sur la vente aux enchères, il s'est vu refuser par le notaire le remboursement des frais d'huissiers et des dépens au motif qu'un frère refusait de lui accorder ce remboursement

- est ce justifié pour les frais d'huissier ?
- est ce justifié pour les dépens ?